

Caution bancaire et écriture imitée

Par **Kekoo**, le **19/06/2015** à **14:21**

Bonjour

Mon ex mari ma fait porter caution pour un prêt de sa sarl mais bien sur je n'étais pas au courant , je n'ai rien signé et ce n'est pas mon écriture sur l acte de cautionnement

J'ai porte plainte contre lui mais que peut il m arriver vu qu'il niera les faits en invoquant que ce n'est pas lui qui a écrit

Merci

Par **domat**, le **19/06/2015** à **15:23**

bjr,

depuis combien de temps êtes-vous caution ?

si vous êtes caution, vous devez recevoir tous les ans une information sur la situation de votre caution.

si vous avez déposé une plaint pour usurpation d'identité et imitation de signature, le juge décidera qui a raison de vous ou de votre mari.

cdt

Par **Kekoo**, le **19/06/2015** à **15:31**

Bonjour

Cela fait 2 ans maintenant , j'ai découvert cela qd j'ai divorce et que mon mari ne relevait plus le courrier dans notre boîte aux lettres, j'ai effectivement reçu donc l état de la banque me rappelant les obligations entant que caution. !

Comment peut on être caution sans qu aucune vérification ne soit faire ? Je n'ai jamais vu le banquier , jamais ... Mon mari a pris la précaution de ne pas remplir lui même l acte de cautionnement , c'est apparemment une tiers personne . J'ai déposé plainte contre mon ex mari et j'ai du passer une analyse graphologique qui a démontré que ce n'était pas mon écriture Comment prouver mon innocente car mon ex mari rejeté toute responsabilité ... Je suis a bout w merci

Je précise qu il a liquide sa société , en a remonte 2 autres au nom de sa sœur , il connaît le système et ses failles ...